



à l'attention des locataires de la résidence C. Fabien

Vitry sur Seine, le 02 janvier 2014

La SEMISE a pris conscience de la nécessité de répondre à vos attentes concernant l'accès des véhicules dans notre résidence après deux pétitions de locataires dont la dernière date de juillet 2012, et 3 réunions de rencontre locataires/amicales organisées par la SEMISE.

Un projet de sécurisation de la résidence a été présenté à l'ADLRFC (Association de Défense des Locataires Résidence Colonel Fabien) le 14 novembre 2013 et précédemment (date non communiqué) à l'amicale CNL (Confédération National du Logement). Ce projet non communiqué en amont de sa présentation aux représentants des locataires de la résidence, était voté lors du Conseil de Concertation Locative du 30 juillet 2013 à l'unanimité des membres de ce conseil auquel l'ADLRFC ne siège pas. CNL et CLCV y ont leur représentants.

Sur les buts du plan de sécurisation présentés l'ADLRFC a souligné son approbation concernant l'interdiction du stationnement aux personnes extérieures de la résidence. Mais a indiqué des divergences sur d'autres points.

- Nous avons précisé qu'il n'était pas compréhensible qu'une poche de stationnement de 40 places actuellement soit maintenue (363 places laissées pour 433 logements) puisque contrairement à 2003, des espaces de stationnement matérialisés existent sur la rue Verte. De plus, nous avons rappelés que l'entretien de cet espace qui bénéficie aux personnes extérieures est aux frais des locataires dans leurs charges locatives.

Nous précisons que l'accord des amicales de retrocéder une poche de stationnement aux personnes extérieures pour le « dépôt minute » des parents d'élèves lors de la concertation de 2003 était sous réserve de la pertinence du projet.

Vous le savez, antérieurement à cette concertation de 2003 notre résidence bénéficiait de trois accès entrée/sortie avec des barrières mécaniques. Barrières hélas trop fréquemment cassées notamment par des comportements inciviques de personnes extérieures à la résidence. Cet état de faits ayant amené le bailleur la SEMISE à retirer les barrières mécaniques, et entraîné la question du stationnement pour les parents d'élèves.

Nous avons fait des propositions verbales à nos interlocuteurs qui nous ont demandé de les transmettre par écrit sous 15 jours :

Le projet de la SEMISE montre que sur la poche de stationnement de 40 places de « dépôt minute » 8 places de stationnement sont récupérées pour réaliser une zone de présentation de containers à la collecte des ordures ménagère qui comprendrait la totalité des containers de la résidence. Cette zone semble insuffisante au vu du nombre de containers nécessaires et sera une grande incitation aux dépôts sauvages que font déjà des entreprises et individus inciviques.

- L'ADLRFC a proposé que les containers soient déposés avant la récolte des ordures sur deux aires (voir trois) en extérieur de la résidence (sur l'espace public) au même titre que les pavillons nous entourant, ou la résidence du parc, la résidence de la folie, la résidence de l'OGIF rue Verte, l'établissement du Cotteau ou l'école Eugénie Cotton. Bref, comme tout le quartier.

La SEMISE stipule que « cette solution poserait des problèmes de sécurité à cause des stationnements de camions sur les voies publiques passantes ».

Pour autant à aucun moment une étude sur la circulation aux abords de notre cité ne nous a été présentée par les services concernés.

Attendre que le véhicule d'un locataire soit sorti pour pouvoir pénétrer dans l'espace de stationnement réservé aux locataires, n'est-ce pas une source d'entrave à la circulation des voies publiques ? Combien de temps mettrons à rentrer 5 voitures et sortir 6 voitures aux heures de pointe ?

- L'ADLRFCF a demandé que soit restauré la circulation des véhicules entre tous les espaces de la résidence en retirant la borne fixe placée lors de la création d'un espace réservé aux parents d'élèves. Elle propose que les accès entrées/sorties soient préservés avec l'installation de bornes escamotables réservées à l'usage des locataires.

La SEMISE souhaite limiter l'accès à la résidence à raison d'un seul véhicule par logement. Le système de borne proposé oblige d'entrer et sortir par la même borne.

L'ADLRFCF est opposé au fait que les locataires possédant deux véhicules soient obligés de stationner en dehors de l'espace réservé aux locataires, ni ne puissent recevoir d'invité.

Cet aménagement n'apportera pas la jouissance paisible du lieu de vie des résidents.

- L'ADLRFCF a demandé le maintien du nombre de places de stationnement (nombre déjà inférieur au nombre de logement existant).

Notre cité a des locataires à faibles revenus ce qui permet à notre bailleur de nous opposer le fait que seul 0,7% de la population possède une voiture (taux fournit le 14/11/2013). Cela représente tout de même 307 véhicules à minima pouvant stationner sur la cité.

De plus, le nombre de véhicules comptés en septembre par notre bailleur ne tient pas des locataires qui travaillent en horaires décalées ni qui prennent leur congés à l'arrière saison.

La proposition de Mr VOLK, Président de l'amicale CNL va dans le même sens que celle faite par l'ADLRFCF pour les accès entrées/sorties de la résidence.

Nous avons également signalé la circulation dense sur l'avenue Colonel Fabien et le danger que cela entraînait pour les locataires de la résidence.

L'ADLRFCF soucieuse de représenter la voix des locataires a organisé une réunion extraordinaire le 29 novembre 2013. Nous n'étions pas en mesure de réaliser cette entrevue plus précocement puisque la salle de permanence est toujours hors d'usage. C'est en demandant le prêt d'une salle au centre de quartier qui doit être réalisé 15 jours minimum avant la date demandé que nous avons été en mesure de présenter le projet aux locataires.

Lors de cette réunion extraordinaire, une motion a été réalisé et diffusé sur le blog de l'ADLRFCF spécifiant que le projet présenté ne répondait pas aux attentes des locataires et qu'il était rejeté en l'état.

Au vu des réponses faites à toutes nos propositions ainsi qu'à celles de l'amicale CNL. Vu que l'échéancier et la programmation du projet sont déjà acté avant toute consultation des représentants de la résidence. Nous nous sommes longuement interrogés sur la pertinence de présenter d'autres propositions pour lesquels nous n'avons pas d'espoir d'un aboutissement vu la manière dont la SEMISE traite la conciliation.

De plus, la SEMISE n' a apporté aucune précision concernant « *un éventuel développement ultérieur du quartier* » largement précisé en préambule des objectifs du projet.

Pour répondre au reproche de n'avoir pas répondu sous 15 jours, nous précisons que nous sommes des bénévoles dont le temps consacré à la Défense des locataires s'ajoute à celui de leurs obligations professionnelles et familiales ,et non des salariés. Pour autant, des propositions ont été faites verbalement lors de cette rencontre du 14/11/2013, aucune n'a été retenue par notre bailleur et nous avons précisé aux représentants de la SEMISE qu'il n'y avait pas urgence à lancer des travaux qui ne répondraient pas aux réelles attentes des locataires.

Mais il y a pas de « *dynamique d'échange* » puisque l'échéancier des travaux est déjà programmé avec ou sans l'accord des locataires et de leur association.

DE TOUTE EVIDENCE, LA ENCORE, NOUS N'AVONS PAS ETE ENTENDUS.

Muriel CANCALON
Présidente